La Huppe du Paradou

BULLETIN N°5 7 Janvier 2009

Encore une année riche !!!! :

L'année 2008 a été pour notre Association une année riche en activités et en présence sur les dossiers majeurs de notre commune. En 2009, nous prévoyons de poursuivre les actions engagées ces derniers mois tant au niveau communal que du Conseil Général. Nous suivrons avec un vif intérêt l'avancement du dossier concernant l'Espace Naturel Sensible de Versanes. Comme nous l'avions indiqué dans notre bulletin N°1 de 2006/2007 nous allons être confrontés à des enjeux majeurs qui vont orienter durablement notre cadre de vie. Bref, nous poursuivrons pour vous et avec vous toutes ces actions développées ci-dessous auprès de nos élus**. A tous, nous souhaitons une bonne et heureuse année 2009.**

Le Président et son
Conseil d'Administration.

LE SENTIER LITTORAL:

Notre Association s'est félicitée de la position écrite de la nouvelle équipe municipale dans sa volonté d'acter la servitude de passage selon la loi 76-1285 du 13 décembre 1976 au cours de sa mandature.

Nous évoquerons au cours de cette année, avec les élus en charge de ce dossier, cet engagement afin que, dans les actes, se concrétisent les diverses étapes conduisant à une enquête publique dans les prochaines années. A l'issue de cette procédure validée par le Conseil Municipal, le projet de continuité littorale, sur le domaine de la Commune, devrait se poursuivre. **Nous nous y attacherons.**

Notre Association a réalisé un montage sur la réhabilitation du sentier littoral. Il est mis en ligne sur notre site Internet et sur le site de Thalassa sous la rubrique « les Sentinelles du Littoral ».

ESPACE NATUREL DE VERSANES :

L'action entreprise par le Conseil Général dans la démarche de négociation amiable avec les propriétaires des terrains dans ce secteur a bien avancé, puisque près de 80% des surfaces ont fait l'objet d'actes notariés authentifiant la pleine propriété des terrains concernés par le Conseil Général.

Nous nous félicitons de l'avancement de ce dossier.

Des actions devraient être engagées, dans les tous prochains mois, sur les parcelles acquises par le Service Environnement du Conseil Général. Le processus d'acquisition va se prolonger selon les modalités prévues par la loi. Les dossiers relatifs aux études sur la flore et la faune ainsi que sur les aménagements programmés nous serons communiqués prochainement.

PROJET EDUCATIF :

Initié en Avril 2007, ce projet scolaire concernera les classes de CE2, CM1, CM2 (**soit 61 élèves**) et comprendra deux thèmes :

-l'un abordera, à partir du nom des rues rencontrées sur le trajet allant du groupe scolaire à l'Espace Naturel de Versanes, l'histoire et les faits attachés à ces noms;

-l'autre sera consacré à la connaissance de la Baie de Bourgneuf à travers l'apprentissage de la lecture du trait de côte (il dessine la frontière entre les mondes terrestres et maritimes) et de sa topographie, en s'appuyant sur l'observation à la jumelle…etc.

Le déroulement se fera sous forme de demi-journées pour chacune des classes. Une demi-journée complémentaire réunira les trois classes pour la synthèse et le bilan de ce travail.

Les quatre demi-journées retenues sont positionnées sur le Jeudi 14 et le Vendredi 15 Mai 2009 aux horaires habituels des classes.

Les ZAC :

Le dossier de la ZAC de la Rogère est approuvé, celui de la ZAC multisite est toujours en consultation. Les Cabinets en charge de ces réalisations ne sont pas encore retenus donc connus. Nous serons très attentifs à la prise en compte de nos observations dans ces dossiers.

Z.P.P.A.U.P:

En 1993 les Z.P.P.A.U (Zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain) crées en 1983 sont devenues les Z.P.P.A.U.P avec un P pour Paysager. L'Etat responsable en matière de patrimoine et la Commune responsable de l'urbanisme sur son territoire, s'engagent à restaurer le patrimoine bâti mais aussi à préserver le caractère propre du secteur par une gestion globale qualitative et cohérente. Depuis l'historique de ce dossier, explicité dans notre bulletin n°4 du 30/6/2008, l'arrêté de création de la Z.P.P.A.U.P a été signé le 6 Octobre 2008 par le Préfet de Région. **La délibération du Conseil municipal, en date du 12 Décembre 2008, approuve le dossier de création.**

P.L.U:

Le PLU est « opposable » depuis le 28 Mai 2008.

Nos élus ont évoqué leur volonté de réaliser une révision de cet outil. Nous attendons le dossier qui serait élaboré par la Commune et soumis aux Berneriens courant 2009.

FLASH INFO :

Une conférence, sur la catastrophe du LANCASTRIA survenue le 17 Juin 1940, sera organisée par l'Association dans le courant du premier semestre 2009. La date et le lieu de cette conférence seront communiqués ultérieurement.

ASSEMBLEE GENERALE.

Jeudi 23 Juillet 2009 à 17H30, Salle Bellevue, à La Bernerie en Retz.
Venez nombreux.

BULLETIN D'ADHESION.

Nom : Prénom :

Adresse : Ville : Code postal :

Tel : Adresse Email :

Demande à adhérer ou à renouveler son adhésion à l'Association **La Huppe du Paradou.** Je joins ma cotisation individuelle pour 2008 / 2009 d'un montant de cinq euros (par personne). Date : Signature :

Mentions légales : Le présent document est édité par « La Huppe du Paradou ». Conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi n°78-17 du 6/01/1978, vous disposez sur les informations vous concernant d'un droit d'accès et de rectification. Si vous souhaitez exercer ce droit, merci de nous contacter à l'adresse de l'éditeur, indiquée ci-dessous « La Huppe du Paradou » – Association de Protection et de Valorisation de l'Environnement.

Site : www.huppeduparadou.fr